

<b>Zeitschrift:</b>	Parkinson : das Magazin von Parkinson Schweiz = le magazine de Parkinson Suisse = la rivista di Parkinson Svizzera
<b>Herausgeber:</b>	Parkinson Schweiz
<b>Band:</b>	- (2010)
<b>Heft:</b>	97: Magen-Darm-Probleme und Urologie = Problèmes gastro-intestinaux et urologie = Problemi gastrintestinali e urologia
<b>Rubrik:</b>	Astuces

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 01.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



Photo: fotolia.com

## Indemnité pour impotence de l'AI et de l'AVS

Si un sujet malade a régulièrement besoin de l'aide de tiers pour exécuter des tâches quotidiennes, il peut demander une indemnité pour impotence. Nous vous expliquons l'essentiel.

**B**ien sûr, la grande majorité des personnes concernées par le Parkinson est parfaitement informée sur la maladie et ses répercussions dans la vie au quotidien. Toutefois, dans la jungle des lois sur l'assurance sociale, rares sont ceux qui s'y retrouvent. Il arrive ainsi que des parkinsoniens soignés à domicile par leurs proches et la Spitex quasiment 24 heures sur 24 ignorent qu'ils ont droit à un dédommagement financier.

C'est l'observation qui ressort des consultations d'assurances sociales, réalisées ces derniers mois par les membres des bureaux de Parkinson Suisse. Nous souhaitons par conséquent expliquer ici les faits essentiels et les dispositions relatives à l'indemnité pour impotence versée par l'AI et par l'AVS.

En principe, toute personne dépendante de l'aide de tiers pour l'exécution des travaux quotidiens pendant au moins un an (sans interruption) a droit à l'indemnité pour impotence. Pour mesurer le degré d'impotence, il est essentiel de déterminer pour quels tâches quotidiennes (ou plutôt, pour combien de tâches) parmi les suivantes la personne concernée requiert une assistance :

- ▶ Se lever, s'asseoir, s'allonger
- ▶ S'habiller et/ou se déshabiller
- ▶ Soins du corps
- ▶ Faire ses besoins
- ▶ Manger et boire
- ▶ Déplacement, contact avec l'environnement

Si la personne concernée en âge de bénéficier de l'AI a besoin d'aide pour deux activités susmentionnées au moins (impotence légère), elle a certainement droit à une indemnité pour impotence. En revanche, les personnes en âge de bénéficier de l'AVS doivent dépendre de l'aide de tiers pour au moins quatre de ces activités (impotence moyenne) afin de faire valoir leurs droits. Le tableau suivant fournit un aperçu des prestations de l'AI et de l'AVS. rg

Pour obtenir des renseignements sur l'indemnité pour impotence, adressez-vous aux caisses cantonales de compensation ou à notre collaborateur, René Gossweiler, Parkinson Suisse, tél. 043 277 20 77, courriel: rene.gossweiler@parkinson.ch.

### Aperçu des prestations de l'AI et de l'AVS en cas de besoin d'aide par des tiers

	Indemnité pour impotence de l'AI	Indemnité pour impotence de l'AVS
Valable pour	Les personnes qui ne perçoivent pas encore de rente AVS	Les bénéficiaires d'une rente AVS
Etapes de l'impotence et estimations mensuelles	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Impotence légère [CHF 456.-]</li> <li>▶ Impotence moyenne [CHF 1140.-]</li> <li>▶ Impotence grave [CHF 1824.-]</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Impotence moyenne [CHF 570.-]</li> <li>▶ Impotence grave [CHF 912.-]</li> </ul>